

JUSQU'OUÛ IRONT-ILS?...

L'offensive contre la classe ouvrière et ses organisations, commencée en 1982 par le gouvernement de la «*Gauche unie*», se poursuit et s'élargit dans le cadre de la politique dite de cohabitation.

On peut se demander jusqu'ouù ils iront, patrons et gouvernements, d'autant qu'ils trouvent parfois, dans nos propres milieux, de bien singulières complaisances pour ne pas dire plus.

Après la suppression de l'autorisation administrative de licenciements, les patrons peuvent licencier, quand ils veulent, où ils veulent, qui ils veulent!... Et ce ne sont pas les dispositions du récent accord sur les procédures de licenciements qui peuvent constituer une barrière, même fragile, à leurs agissements.

D'ailleurs, pour ceux qui en douteraient, qu'il leur suffise de lire la presse patronale, par exemple le dernier bulletin de l'UIMM (*Fédération patronale de la métallurgie*).

Voilà ce que, textuellement, les patrons de la Métallurgie écrivent:

«Au cours de l'ultime discussion, les 20 et 21 octobre, le CNPF a fait accepter aux organisations syndicales, un mémorandum qui définit les conditions dans lesquelles seront vérifiées la régularité de la procédure et l'existence d'un plan social: lorsque la loi sera adoptée, d'ici la fin de l'année, l'administration du travail se verra dépossédée de toute possibilité d'intervention sur le fond, l'employeur restant juge unique de ses décisions. En outre, les délais conventionnels et légaux ont été considérablement réduits, puisqu'ils sont au maximum de 60 jours en cas de licenciement de plus de 250 personnes».

On ne saurait être plus clair...

Mais personne ne se fait la moindre illusion, le patronat ne va pas s'en tenir là.

Après le salaire différé, gouvernement et patronat vont s'en prendre au «*salaire individuel*», celui qui finance notre système de protection sociale.

Tout le monde sait combien les travailleurs sont, à juste titre, attachés à la Sécurité sociale, et il est évident que, dans cette affaire, patrons et gouvernement vont essayer d'obtenir une caution syndicale.

Alors, allons-nous une fois de plus accepter d'être mis devant le fait accompli pour aller ensuite, tels les bourgeois de Calais, négociant, la corde au cou et dans l'indignité, une légère atténuation du verdict rendu contre la classe ouvrière, conjointement et en toute cohabitation, par le patronat et ses agents de la «*classe politique*»?

Inutile de dire que tel n'oi pa» la position de mure UD. Selon nous, il faut dès maintenant alerter les travailleurs... les appeler à la révolte ... créer les conditions d'un mouvement généralisé dont chacun verra qu'il est le seul moyen de faire reculer le patronat et les gouvernants,

Autrement dit, il faut cesser de conclure des compromis sans grandeur, qui ressemblent fort à des compromissions et qui finiront par ruiner définitivement la confiance des travailleurs dans leurs syndicats.

Et si nécessaire... pourquoi pas, il nous faut renoncer aux présidences et autres positions que nous occupons çà et là et qui sont en train de devenir des pièges destinés à faire de nous des auxiliaires du patronat et de l'État.

Je comprends parfaitement que les décisions qu'appelle la situation soient lourdes de conséquences et méritent débat. Mais je dirai très tranquillement que la prise de telles décisions ne saurait être de la compétence exclusive de tel ou tel dirigeant, quels que soient par ailleurs ses mérites passés ou présents!

Le sort de milliers d'hommes est en jeu. Les intéressés, c'est-à-dire les travailleurs eux-mêmes, ont leur mot à dire. Les militants, eux qui constituent l'infra-structure de l'organisation syndicale, ont également leur mot à dire. Alors, qu'on me permette d'exprimer à la fois mon étonnement et mon inquiétude lorsque j'entends déclarer que, sur de tels sujets, *«il n'y aura pas de débat»!*

Personnellement, je n'ai jamais sacrifié au culte de la personnalité et il me semble anti-démocratique et dangereux de sacraliser la fonction (fût-elle celle de secrétaire général!) et encore plus dangereux de faire de son titulaire une sorte de personnage sacré dont l'infaillibilité ne saurait être mise en doute!

Ajouterai-je qu'avec beaucoup d'autres, j'ai participé à la scission syndicale, précisément parce que je refusais d'adhérer au mythe des pères:

Ni «Petit Père des Peuples», ni «Saint Père».

Nous devons rester des démocrates et les mesures héritées de la 5^{ème} République ne doivent pas infecter les organisations syndicales ouvrières qui, de surcroît, doivent conserver leur indépendance.

C'est pourquoi nous devons avoir conscience que défendre l'indépendance de nos syndicats, se battre pour les revendications ouvrières, c'est aussi, d'une certaine manière, défendre la démocratie.

Depuis le coup d'État en mai 1958, nous avons parcouru une longue route. Nous arrivons maintenant à la croisée des chemins. Lourdes seront nos responsabilités... Puissions-nous, à tous les niveaux, nous en montrer dignes!

Alexandre HÉBERT.
